

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le vingt mars,

En exercice	19
Présents	12
Votants	12

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline, CARRET Marc, ROCHE Davy.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle a donné pouvoir à POULET Nathalye, DAUNAS Jérôme

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : GOUY Laurence.



BUDGET COMMUNAL – M14
COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par monsieur KECHICHIAN Max, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

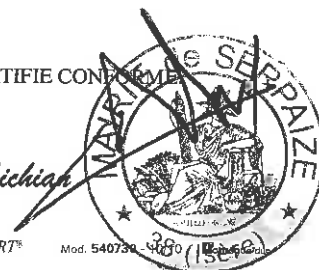
- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	516 515.12	0	47 846.55	0	564 361.67
Opérations de l'exercice	1 696 476.87	1 085 681.76	1 656 121.78	1 661 106.08	3 352 598.65	2 746 787.84
<i>Dont Part affectée à l'investissement</i>	0	0	0	0	0	0
Totaux	1 696 476.87	1 602 196.88	1 656 121.78	1 708 952.63	3 352 598.65	3 311 149.51
Résultats de clôture	- 94 279.99		52 830.85		- 41 449.14	
Crédits de report	539 940	835 934	0	0	539 940	835 934

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, après que Max Kéchichian, Maire, se soit retiré et ait quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Janine Crivelli pour le vote du compte administratif.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFIRME

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le vingt mars,

En exercice	19
Présents	12
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline, CARRET Marc, ROCHE Davy.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle a donné pouvoir à POULET Nathalye, DAUNAS Jérôme

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETARE : GOUY Laurence.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2018

COMPTE DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif communal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la M14 de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exercice du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR EXTRAIT CERTIFIE



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le vingt mars,

En exercice	19
Présents	12
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline, CARRET Marc, ROCHE Davy.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle a donné pouvoir à POULET Nathalye, DAUNAS Jérôme

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : GOUY Laurence.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2018

BUDGET COMMUNAL – M14 AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

(EN EUROS)	Résultat CA 2016	Excédent capitalisés	Résultat 2017	R A R 2017	Solde R.A.R.	Affectation du résultat
INVESTISS	516 515.12		- 610 795.11	539 940	295 994	201 714.01
				835 934		
FONCTION	47 846.55		4 984.30			52 830.85

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	52 830.85 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	52 830.85 €
Total affecté au c/1068	0 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	19
Présents	12
Votants	13

: L'an deux mille dix-huit, le vingt mars,
le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond,
ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU
Véronique, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline,
CARRET Marc, ROCHE Davy.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle a donné pouvoir à POULET
Nathalye, DAUNAS Jérôme

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David,
DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : GOUY Laurence.

FISCALITE DIRECTE LOCALE TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition
applicables en 2018 à chacune des trois taxes directes locales :

- **DECIDE** à l'unanimité de retenir les taux portés au cadre II-3 de l'état
1259 COM intitulé :

« ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION »	
Taxe d'habitation	14.44 %
Taxe foncière (bâti)	27.18 %
Taxe foncière (non bâti)	70.26 %

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le vingt mars,

En exercice	19
Présents	12
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline, CARRET Marc, ROCHE Davy.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle a donné pouvoir à POULET Nathalye, DAUNAS Jérôme

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : GOUY Laurence.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

27 MARS 2018

BUDGET COMMUNAL – M14 BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de ses propositions en ce qui concerne l'établissement du budget primitif 2018.

La balance générale se décompose comme suit :

- dépenses de fonctionnement	1 390 592.85 €
- dépenses d'investissement	1 658 532.00 €
<u>Total dépenses</u>	<u>3 049 124.85 €</u>
- recettes de fonctionnement	1 390 592.85 €
- recettes d'investissement	1 658 532.00 €
<u>Total recettes</u>	<u>3 049 124.85 €</u>

Le Conseil Municipal après avoir entendu tous les articles du budget des sections de fonctionnement et d'investissement et n'ayant aucune observation à formuler :

- **ADOPTE** à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le vingt mars,

En exercice	19
Présents	12
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline, CARRET Marc, ROCHE Davy.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle a donné pouvoir à POULET Nathalye, DAUNAS Jérôme

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : GOUY Laurence.



RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLAGE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée ses délibérations des 17 juin 2011, 15 novembre 2011 et 7 février 2017 concernant le groupement de commande avec ViennAgglo pour la restructuration du centre village de Serpaize.

Le bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre, GEO Concept, a fourni le coût estimatif prévisionnel des travaux, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses euros HT		Recettes euros HT	
Ingénierie	28 000	Conseil Départemental Isère	222 300
Travaux	713 000	Etat / Contrat de Ruralité	148 200
		Etat / Région	148 200
		Emprunt/autofinancement	222 300
Total	741 000	Total	741 000

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de l'Isère pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des dotations territoriales.
- **SOLLICITE** l'Etat pour l'attribution de subventions dans le cadre du contrat de ruralité et de la DETR.
- **SOLLICITE** la Région Rhône Alpes Auvergne pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la ruralité.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à engager, par procédure adaptée, la passation des marchés publics et à les signer.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le vingt mars,

En exercice	19
Présents	12
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline, CARRET Marc, ROCHE Davy.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle a donné pouvoir à POULET Nathalye, DAUNAS Jérôme

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : GOUY Laurence.

VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes d'incivilités récurrents rencontrés au village. Lors des différentes réunions internes, le projet d'implantation de caméras dans le village a alors été amorcé.

A ce stade, une rencontre avec les Majors Muratovic et Kleim s'est déroulée en Mairie le 25 janvier dernier en présence de Mr Roche et Mme Zonta.

L'Etat pourrait subventionner ce dispositif à travers le FIPD (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour financer les études et le déploiement des caméras.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur la suite à donner à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet d'installation d'un dispositif de vidéoprotection à Serpaize.
- **DECIDE** de procéder à l'étude financière de ce projet.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à engager la demande d'autorisation auprès des services préfectoraux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Le Maire,
Max Kéchichian*



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le vingt mars,

En exercice	19
Présents	12
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

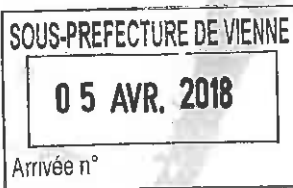
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline, CARRET Marc, ROCHE Davy.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle a donné pouvoir à POULET Nathalye, DAUNAS Jérôme

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : GOUY Laurence.



LOTISSEMENT LE CLOS DE NEYVE INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

Vu le permis d'aménager n° 038 484 10 10001 en date du 17 décembre 2010 accordé à la société BCI immobilier sise à Lyon 1er,

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière qui précise notamment que les délibérations concernant le classement ou le déclassement des voies sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que l'incorporation des voies du lotissement « Le Clos de Neyve » ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par lesdites voies,

Considérant qu'un contrôle des équipements a été effectué par la Commune conjointement avec Vienne-Condrieu-Agglomération,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'incorporation au domaine public des voies, réseaux et espaces communs du lotissement «Le Clos de Neyve» situé route de Mons ;
- **ACCEPTE** cette acquisition au prix du 1 euro symbolique ;
- **CHARGE** monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités et notamment l'acte notarié à intervenir.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le vingt mars,

En exercice	19
Présents	12
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

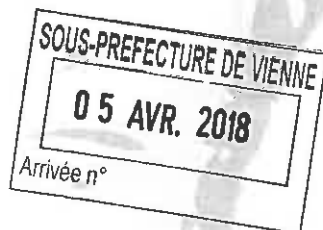
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline, CARRET Marc, ROCHE Davy.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle a donné pouvoir à POULET Nathalye, DAUNAS Jérôme

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETARE : GOUY Laurence.



CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS PARCELLES F963-F964-F965-F998

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis envisage des travaux sur l'allée des Glycines.

Le Conseil Municipal, ouï ces explications, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la convention de servitude consentie à la société ENEDIS dont le siège social est à Paris, sur les parcelles F963-F964-F965-F998 ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de servitude ainsi que l'acte authentique qui s'en suivra.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Max Kéchichian



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-huit, le vingt mars,

En exercice	19
Présents	12
Votants	13

le Conseil Municipal de la Commune de SERPAIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. KECHICHIAN Max, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CRIVELLI Janine, CARCEL Raymond, ZONTA Michèle, PARPETTE Laurent, GOUY Laurence, NIDIAU Véronique, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, GATEL Céline, CARRET Marc, ROCHE Davy.

ABSENTS EXCUSES : LEGER Joëlle a donné pouvoir à POULET Nathalye, DAUNAS Jérôme

ABSENTS : PRECLOUX Pascal, GOURY Christine, MEYER David, DESROSIERS Sébastien, RAYMOND Angélique.

SECRETAIRE : GOUY Laurence.

VIENNE AGGLOMERATION - RAPPORT DE LA CLECT

Conformément à la loi NOTRe, la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire » a été transférée à ViennAgglo. Cette compétence ne s'exerce plus seulement sur les investissements concourant à la création de la zone mais aussi sur son fonctionnement et sa gestion.

Après sélection en bureau communautaire des sites concernés, un travail d'évaluation des coûts a été effectué afin que la CLECT puisse rendre son rapport sur le transfert de cette compétence.

Par courrier reçu le 24 octobre 2017, la Communauté d'Agglomération de Vienne nous a notifié le Rapport final adopté par la CLECT le 13 septembre 2017 qui intègre les remarques et amendements soumis en séance et notamment :

- que les communes continueraient d'assurer l'entretien des zones. Des conventions de mise à disposition ou de délégation de compétences seront passées entre les communes et ViennAgglo,
- d'évaluer les coûts d'entretien sur la base de ratios compte tenu des difficultés rencontrées lors du recueil des données financières des communes relatives aux zones transférées et des disparités dans les évaluations des communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Max Kéchichian

